



Président :

Ollivier LECOLLINET  
BP 511  
27105 Val de Reuil CEDEX  
Tel : 06 08 18 05 22  
Tel Fax : 02 32 40 30 72  
Mail : [ligue3.ffvrc@orange.fr](mailto:ligue3.ffvrc@orange.fr)

Val de Reuil, le 03/11/2017

## Appel à Candidatures du Comité Directeur de la Ligue

Conformément à la Loi NOTRE, le mandat du Comité Directeur de l'Association LRNVRC prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2017 au matin.

Une assemblée générale extraordinaire et élective aura lieu le **10 décembre 2017 à 14H30** à l'adresse suivante : **HOTEL GRIL CAMPANILE impasse des Ormes 14200 Hérouville Saint Clair.**

Les candidatures pour un mandat de 3 ans sont à adresser soit par courrier ou par mail avant le 20 novembre 2017 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**LRNVRC**  
**BP 511**  
**27105 Val de Reuil CEDEX**  
**Mail : [ligue3.ffvrc@orange.fr](mailto:ligue3.ffvrc@orange.fr)**

**Les membres du Comité Directeur en place sont rééligibles et peuvent donc se présenter.**

**Les délégués départementaux sont de droit au nouveau Comité Directeur et donc ils n'ont pas besoin de se représenter**

**Aucune candidature ne sera prise sur place**

### **Article des statuts**

Le Comité Directeur est élu au scrutin plurinominal.

#### 1. Conditions d'éligibilité et d'inéligibilité

Seules peuvent être candidates au Comité Directeur : les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et titulaires d'une licence de la FFVRC ;

En outre, ne peuvent être candidates au Comité Directeur :

- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,

- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,

- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

## 2. Déclaration des candidatures

La liste des candidatures devra répondre aux conditions fixées à l'article 12.2 - 1.

La déclaration de candidature résulte du dépôt des noms au siège de la LRNVRC au moins 20 jours avant la date des élections. Cette liste des noms est enregistrée par l'administration de la LRNVRC.

**Le Président**

**Ollivier LECOLLINET**